



SESSION PLENIERE DES 18 ET 19 DECEMBRE 2017

SRADDET

(Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire)

Le SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire doit être adopté mi-2019 par le Conseil Régional. Il s'agit d'un schéma stratégique à moyen et long termes pour la Région.

Son élaboration fait l'objet d'une concertation de certains acteurs institutionnels (dont le CESER), mais pas des organisations syndicales.

A l'occasion de la session budgétaire de décembre 2018, l'exécutif a présenté un état des lieux du territoire et les grands axes sur lesquels il mènera la concertation.

La CGT a voté l'avis du CESER.

LES PROBLEMATIQUES DEGAGEES ET LES AXES DE CONCERTATION DEFINIS PAR LA REGION

Le Conseil Régional identifie trois problématiques :

- Une **région dynamique** tant au plan économique que démographique, tirée par l'attractivité de sa façade littorale et de sa métropole avec un point de vigilance sur **certaines territoires périphériques fragiles**, notamment en matière de mobilité, de formation et de santé.
- Un **territoire globalement équilibré** par une armature urbaine finement maillée avec une attention particulière sur les centralités, notamment en milieu rural.
- Une région qui **s'engage dans les adaptations** requises par les transitions à l'œuvre, tout particulièrement en matière de numérique et d'énergie renouvelable, mais où les **questions de l'eau et de l'artificialisation** des sols ainsi que du vieillissement des populations demeurent préoccupantes.

Il définit 5 axes stratégiques :

- 1 / Construire une **dynamique « Grand-Ouest »** facteur d'attractivité et de développement pour les Pays de la Loire.
- 2 / Affirmer une **ambition conciliant croissance bleue et protection** sur les deux axes identitaires de notre région : **la Loire et le Littoral Atlantique**.
- 3 / Renforcer l'**équilibre territorial** en résorbant les risques de fracture territoriale.
- 4 / Préserver notre **environnement** naturel et agir pour une écologie positive tournée vers la croissance verte et l'innovation.
- 5 / **Mobiliser** l'ensemble des acteurs ligériens pour construire des politiques qui s'adaptent aux enjeux de chaque territoire.

[CE QUE DIT L'AVIS DU CESER \(téléchargeable dans son intégralité sur www.ceser.paysdelaloire.fr\)](http://www.ceser.paysdelaloire.fr)

Concernant l'état des lieux, l'avis souligne les situations contrastées des territoires qui appellent à une approche par bassins de vie, par types de territoires.

Il regrette l'absence du tissu associatif et de la culture de cet état des lieux.

La jeunesse mérite une attention particulière, de même que la formation.

Sur les axes stratégiques, il émet quelques observations, notamment :

- la métropolisation et les pôles urbains sont trop mis en avant ;
- la Région, ce n'est pas que la Loire et le littoral ;
- le volet social et la question de l'emploi sont pratiquement absents des grands axes stratégiques ;
- dans l'accès aux soins, il faut prendre en compte les temps d'attente pour les rendez-vous ;
- l'ambition en matière d'infrastructures de mobilité doit se vérifier dans les faits ;
- le foncier littoral doit faire l'objet de prescriptions et non de recommandations ;
- les axes stratégiques sont trop sectoriels et manquent de transversalité.

Le CESER souligne enfin qu'il faudra établir des priorités. Certains défis majeurs sont à mettre en évidence : question de l'eau, réchauffement climatique, question de la santé, les territoires « périphériques », l'accès au numérique et à la téléphonie, les mobilités de proximité.

Enfin, le CESER s'interroge sur l'intégration de différents schémas, qui ne sont pas tous à jour (le schéma régional des infrastructures de transport date de 2008).

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION D'YVIC KERGROAC'H

La CGT remercie Christophe VITAL pour cette proposition d'avis dont elle partage les remarques et qu'elle votera.

Elle salue le travail qu'il a réalisé au sein du CESER dans sa responsabilité de rapporteur au plan et le remercie pour l'écoute et la pédagogie dont il a fait preuve à cette occasion.

Le document de la Région est un document provisoire ; toutefois il appelle d'ores et déjà de la part de la CGT quelques remarques :

Le diagnostic porté se base certes sur des données factuelles, mais certaines affirmations interrogent, à l'image de : « *Des services publics souvent facilement accessibles pour la population.* ».

L'appréciation du délai de 15 minutes pour accéder aux services reste très théorique en ville, notamment en heure de pointe. En milieu rural, elle doit être relativisée par des horaires d'ouverture ne correspondant pas aux besoins des populations et par la dynamique en cours de fermeture de services, qu'il s'agisse par exemple de bureaux de Poste ou de trésoreries.

De plus, la vulnérabilité des territoires par rapport à la mobilité nuance ces constats. De même, quand on évoque la présence de médecins, **il faudrait aussi parler des délais nécessaires pour obtenir des rendez-vous**, comme le rappelle l'avis du CESER. Quant aux commerces, là aussi on assiste à une désertification accélérée des centres bourgs, accentuée par le développement des zones commerciales de périphérie.

Les axes stratégiques définis par la Région restent très généraux et sans actions concrètes, mais **certaines formulations interrogent**. La première déclinaison de l'axe 1 consiste par exemple à « Conforter le rôle européen des métropoles et du réseau des villes ligériennes dans la dynamique de croissance et d'innovation de pôles d'excellence ». C'est très bien, mais est-ce la première chose attendue d'un schéma d'égalité des territoires ?

Il en est de même lorsque pour « Renforcer l'équilibre territorial en résorbant les risques de fracture territoriale », la Région indique souhaiter « **Favoriser le rayonnement des grands pôles urbains** tout en prévenant un phénomène de métropolisation préjudiciable au maillage urbain ».

De plus, la Région indique vouloir « maintenir une présence effective et adaptée des services publics ». La formulation est quelque peu sibylline : **adapter les services publics, est-ce remplacer les implantations actuelles par des maisons de services au public, coquilles vides qui n'apportent, dans les faits, pas grand chose !**

Par ailleurs, la CGT partage l'interrogation du CESER sur le **décalage entre l'élaboration du SRADDET et le délai de restitution de l'étude de la Région sur les mobilités**. Nous nous interrogeons donc sur l'absence de stratégie de la Région sur la question du transport et de la mobilité sachant qu'aujourd'hui le seul document de référence dans ces domaines reste le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports qui date de 2008. La Région ne dispose pas, non plus, d'un schéma régional de l'intermodalité.

La question se pose pour l'ensemble des schémas comme le souligne l'avis du CESER.

La dynamique démographique qui concerne toutes les classes d'âges, tout comme l'équilibre des territoires pour permettre aux populations de vivre, étudier, travailler sur leur territoire, le développement humain durable constituent l'enjeu du SRADDET.

Pour terminer, la CGT rappelle qu'elle **regrette que les organisations de salarié-e-s ne soient pas associées qualité, à côté des autres acteurs du territoire, à la consultation** permettant l'élaboration du SRADDET. En ignorant la voix des salarié-e-s et de leurs représentants, on risque d'aboutir à un document désincarné et peu en phase avec les besoins réels des Ligérien-ne-s sur le territoire.

VOTES : L'avis a été adopté par 76 voix pour (unanimité des votant-e-s).